



Prévoyance santé maladie invalidité et démission

Par **pascalinewg**, le **02/07/2008** à **22:58**

les faits : 25/05/07 arrêt maladie (dépression), le 1/10/07 reprise du travail et démission forcée par mon employeur cette affaire doit passer en cour d'appel. la déclaration du "sinistre" n'a pas été faite par mon employeur lui même assureur. donc je fait la déclaration auprès du siège qui ne me connaît pas. Je passe une expertise en février 2007 je reçois un appel téléphonique du siège que je suis prise en charge pour mon complément de salaire tout le temps que je serai indemnisée par cpam soit 3 ans. je suis indemnisée du 25/05/07 au 10/03/07 pour ensuite recevoir un courrier m'informant que les remboursements cesseront à partir du 10 mars après que j'ai demandé le rapport de l'expertise médicale pour le tribunal. Ils ne me demandent aucun remboursement de "trop perçu", ils m'ont payé alors que je ne fais plus parti du cabinet depuis le 01/10/07 je ne comprends plus rien, je ne sais pas quoi faire, demander une contre expertise ? je vais être en invalidité 2ème catégorie et je ne pourrai plus travailler si quelqu'un peut m'aider